

# HOCKEY SUR GAZON FEMMES/HOMMES

Swiss Hockey  
www.swiss-hockey.org



## STRUCTURE DU PARCOURS DE L'ATHLÈTE POUR LE SPORT D'ÉLITE

FTEM	FOUNDATION			TALENT				ELITE		MASTERY
Phase	F1	F2	F3	T1	T2	T3	T4	E1	E2	M
Mots-clés	Découvrir, acquérir et consolider les mouvements de base			Démontrer le potentiel	Confirmer le potentiel	S'entraîner et atteindre les objectifs	Percer et être récompensé	Représenter la Suisse (au niveau international)	Succès au niveau international	Domination d'une spécialité sportive
Compétitions internationales	Appliquer et varier les mouvements de base			Engagement et/ou compétitions dans une spécialité sportive spécifique				CE (salle+gazon), CM (salle), World League		
Card / structure des cadres				CE U16 (Hockey5)				CE U21 (salle+gazon)		
								YOG		
								CE U18 (gazon)		
								Elite	Equipe nationale Elite	
								Nationale Elite	Equipe nationale U21	
Volume d'entraînement (par semaine) en heures				Nationale				Equipe nationale U18		
				Nationale				Equipe nationale U16		
				Locale				Sélections régionales U14		
Matchs par année	6	9	9	12	14	15	16	20	20	24
	2	4	4	6	8	10	12	14	12	18

■ Spécifique à la discipline sportive (entraînement et compétition) ■ Condition physique (force, souplesse, coordination) ■ Autres activités sportives (sport scolaire, activités polysportives, entraînement complémentaire)

### ÉCOLE / FORMATION / EMPLOI / ÉTUDES

**Solution scolaire nécessaire ou recommandée par la fédération nationale dès la phase : T3 (au plus tôt dès 14 ans)**

Coordinateur de la fédération nationale pour les écoles :

Responsable de la relève, Peter Fischbach, peter.fischbach@swiss-hockey.org

Coordinateur de la fédération nationale pour la planification de carrière :

Responsable de la relève, Peter Fischbach, peter.fischbach@swiss-hockey.org

### CARDS

**Validité :** Talent Cards (L, R, N) : 01.10.-30.09.  
Elite Cards (E, B, A, O) : 01.10.-30.09.

**Tranche d'âge :** Talent Card Régionale : ~12-14 ans  
Talent Card Nationale : ~14-21 ans

### ORGANISMES PR

Il est possible de consulter les organismes responsables PR [ici](#), et de les filtrer par échelon et canton.